

Les missions

Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

Il peut intervenir aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle et de la prévention spécialisée.

Les éducateurs spécialisés travaillent auprès des enfants, adolescents, adultes, familles et groupes en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.



Les compétences

- Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne ;
- Réaliser les démarches socioéducatives avec ou pour la personne auprès d'organismes sociaux, médicaux, employeurs, enseignants ;
- Accompagner les personnes vers une insertion professionnelle ;
- Identifier les problèmes ou les risques sociaux de la personne ;
- Aider à maintenir le lien social et familial ;
- Sensibiliser aux thèmes de la violence, la toxicomanie, la sexualité, l'illettrisme ;
- Apporter un appui personnalisé par des conseils et du soutien



Les savoir-être

- Grande attention aux problèmes sociaux et humains ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Créativité ;
- Sens des responsabilités
- Engagement personnel ;
- Capacité d'écoute ;
- Solide équilibre psychologique.



Le salaire



Entre 1 500 et 1 900 euros nets mensuels en début de carrière (avec la revalorisation actée en 2022).

Les formations

Diplôme requis et conditions d'admission

Peuvent être admis en formation, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes:

- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidats doivent satisfaire aux modalités d'accès à la formation organisées par chaque établissement de formation :

- Formation initiale (y compris en apprentissage) :
- Modalité d'inscription : Parcoursup ;
- Modalités d'admission : un dossier dématérialisé et un entretien
- Formation continue (y compris contrat de professionnalisation) :
- Modalité d'inscription : envoi du dossier à l'établissement de formation ;
- Modalités d'admission : un dossier et un entretien

